

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 462^e séance tenue le 24 janvier 2005
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier et Réjean Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Mmes Hélène Boisjoly, Anne Charbonneau, Marie-Thérèse Chicha, Christine Colin, Sophie Cuvelliez, MM. Albert Devito, Daniel Dumouchel, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, M. Anatole Joffe, Mme Diane Labrèche, MM. Gilles Lavigne, Yves Lépine, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Lise Daoust-Bernatchez, Sorel Friedman, M. Najib Lairini, Mmes Monique Landry, Louise Larivière, MM. Maxime B. Rhéaume, Laval Rioux et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Nicolas Lahaie et Olivier Sylvestre; le représentant du personnel : M. Stéphane Lavigne; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Bernard Motulsky, André Racette et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; les doyens : Mmes Anne-Marie Boisvert, Céline Goulet, MM. Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean Barbeau, Michel Beaudin, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, André-Pierre Contandriopoulos, Guy Doucet, Mme Fabie Duhamel, MM. André Ferron, Jacques Gresset, Mohamed Hrimch, Mme Mariane Kempeneers, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Paul Lewis, Dominic Maestracci, René Parenteau et Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mmes Magali Deleuze, Chantal Gamache et M. Pierre Pelletier; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : Mme Yenny Vega Cardenas et M. Mathieu Fontaine; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer et Louise St-Jacques; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Robert Couvrette, Jacques Gravel, Réal Lallier et Pierre Simonet.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée du décès de M. Max Giardina, professeur agrégé, Faculté des sciences de l'éducation, décès survenu le 13 décembre dernier.

L'Assemblée universitaire respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à M. Laval Rioux, membre élu par le personnel enseignant de la Faculté de l'aménagement.

AU-462-1 ORDRE DU JOUR

AU-462-1

Le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche indique que le Comité de l'ordre du jour propose à l'Assemblée d'allonger, si besoin est, d'au plus vingt minutes la Période d'information dans la mesure où sous cette rubrique l'Assemblée, en plus du rapport du recteur, sera informée de l'évolution de la population étudiante dont la présentation, sous forme d'acétates électroniques devrait prendre une trentaine de minutes. Enfin, en Affaire soumise pour étude, l'Assemblée sera appelée à statuer sur le Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Le président des délibérations précise que la présidente du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice fera rapport au point 5 de l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 461e séance tenue le 13 décembre 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Évolution de la population étudiante
6. Période de questions

B- AFFAIRE SOUMISE POUR ÉTUDE

- 7- Comité des règlements : Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

AU-462-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 461^e AU-462-2
SÉANCE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2004

Le secrétaire général signale que copies des pages corrigées (9 et 11) du procès-verbal sont disponibles à la porte et donnent suite à des commentaires de MM. Jean McNeil et Roger B. Richard.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 461^e séance tenue le 13 décembre 2004.

AU-462-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-462-3

Se référant à la délibération AU-461-8.1, le secrétaire général signale que lors de sa 965^e séance tenue le 11 janvier, le Comité exécutif, sur recommandation de l'Assemblée, a nommé M. Georges Aird comme membre du Comité de discipline. Se référant à la délibération AU-461-11, le secrétaire général signale que le groupe de travail chargé d'étudier la question de la représentation des professeurs à l'Assemblée s'est réuni une première fois mardi dernier et travaille à préparer un état de question à soumettre à l'Assemblée.

AU-462-4 CORRESPONDANCE AU-462-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-462-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-462-5

AU-462-5.1 Rapport du recteur AU-462-5.1

AU-462-5.1.1 CHUM AU-462-5.1.1

Le recteur souligne que MM. Armand Couture et Guy St-Pierre ont récemment été nommés par le gouvernement pour examiner la documentation et les études qui ont été faites sur l'emplacement du CHUM sur les sites de St-Luc et de l'Acadie-Beaumont. Leur rapport devrait être remis au gouvernement le 2 février prochain. Le recteur dit avoir rencontré ces personnes et leur avoir remis l'ensemble des études faites sur le site Acadie-Beaumont par les firmes d'experts qui ont examiné les différents aspects du dossier. Le recteur dit avoir répondu aux questions soulevées et rencontrera MM. Couture et St-Pierre pour la troisième fois demain. Ces derniers rencontrent également tous les intéressés au dossier. L'intérêt de l'Université est d'être le plus transparent possible; il n'y a aucun intérêt à ce qu'un site soit choisi s'il présente des inconvénients majeurs. Le recteur se dit un peu déçu de la guerre médiatique qui a cours et trouve malheureux les allusions faites sur des personnes.

Pour être au dossier depuis sept ans, il dit n'avoir côtoyé que des personnes qui étaient à la recherche de la meilleure solution possible. Dans sa défense du projet, le recteur indique avoir rencontré un nombre important de personnes, d'instances pour bien les informer des enjeux. Il s'agit notamment des représentants des villes Mont-Royal, Montréal et Outremont, du caucus du Parti québécois, des députés libéraux. Il dit avoir également tenu des conférences de presse et ce, afin que les vraies informations soient données et rendues publiques. L'Université a mené le projet de façon responsable; ainsi elle ne l'a pas rendu public avant d'être assurée de sa crédibilité. Vu les contre informations qui circulent, l'Université s'est employée à encore mieux informer. Le reste n'est que légendes urbaines, médisances et calomnies engendrant de grandes frustrations. Le recteur termine en faisant valoir que l'Université respectera la décision qui sera prise et souhaite qu'elle le soit au plus tôt.

AU-462-5.1.2 Financement des universités

AU-462-5.1.2

Le recteur signale que le travail se poursuit pour influencer le prochain budget du gouvernement québécois. Les perspectives ne sont pas très positives. Le financement du coût de système et des clientèles additionnelles soit 160 M\$ n'est pas encore acquis. Chacun des recteurs s'emploie à convaincre les ministres du bien fondé des demandes des universités en matière budgétaire.

AU-462-5.1.3 Financement de la recherche

AU-462-5.1.3

Au Québec, le gouvernement s'est engagé à ne pas faire de compression (7 % l'an dernier). Un colloque se prépare sur le financement de la recherche pour tenter d'influencer le gouvernement en faveur des universités. Sur le plan fédéral, les objectifs traditionnels sont défendus soit le financement des coûts indirects de la recherche et de la FCI qui devrait être dotée de 200 M\$ par an pour satisfaire aux besoins jusqu'en 2010. Il appert que des fonds seraient disponibles, mais vu les critiques de la vérificatrice générale du Canada relativement au fonctionnement des fondations, la question est fort sensible. Le recteur souligne que dans ce dossier l'AUCC fait notamment valoir qu'en situation de surplus, il est opportun d'affecter des fonds à la réduction de la dette mais, au risque sinon de remettre en cause les investissements passés, d'allouer également des fonds à la FCI. Les discussions évoluent en ce sens.

AU-462-5.2 Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice

AU-462-5.2

Mme Irène Cinq-Mars indique que le Comité a rencontré à deux reprises les trois candidats, soit les 13 décembre et 18 janvier derniers. Le comité procède à la rédaction de son rapport qu'il entend remettre au Conseil au début du mois de mars.

AU-462-5.3 Évolution de la population étudiante

AU-462-5.3

La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue est invitée à faire rapport.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que le document sur l'évolution de la population étudiante a été transmis à l'Assemblée. La présentation qu'elle fera à l'aide d'acétates électroniques en reprend les principaux éléments. La présentation des données est différente de celle des autres années. Les données de l'admission et de l'inscription sont celles qui sont disponibles au 1^{er} octobre de chaque année donc plus collées à la réalité des unités et le cheminement étudiant est analysé selon une lecture des données en février de chaque année. Relativement à l'admission à l'automne 2004, 53 940 choix de programmes ont été faits (chaque étudiant qui fait une demande d'admission peut effectuer trois choix). On a dénombré 25 949 candidats et 11 325 se sont inscrits, soit 43,6 %. On note qu'il y a une progression depuis cinq ans autant dans le nombre de choix que dans le nombre d'étudiants inscrits. Si on compare à l'an 2000 le nombre de candidats, l'augmentation est près de 17 % et pour le nombre d'inscrits par rapport à 2000 l'augmentation est de 12,5 %. Si on compare à 2003, on constate une augmentation de 6% du nombre de candidats et de 1,8 % pour le nombre d'inscrits. Les clientèles sont en augmentation depuis 1998. Le premier choix est une mesure de la capacité d'attirer les étudiants en fonction de la notoriété de l'institution. Optométrie et médecine vétérinaire sont des unités pour lesquelles le programme est le seul offert au Québec. Les étudiants admis et effectivement inscrits au programme de premier choix en constituent respectivement 90,2 % et 89 %. On constate une variation importante dans les données pour l'ensemble des programmes.

Toutes les catégories d'étudiants (citoyens canadiens, résidents et étrangers) sont en augmentation depuis les dernières années. Entre 2000 et 2004, le nombre d'étudiants canadiens hors Québec est passé de 186 inscrits à 217. On remarque une croissance importante des résidents permanents et des étudiants étrangers.

Relativement aux étudiants inscrits, on note qu'un nombre important (39 %) a déjà des études universitaires à leur crédit et que 41 % des étudiants inscrits proviennent du secteur pré-universitaire collégial dont la majorité (82 %) origine des secteurs des sciences de la nature et des sciences humaines. Ils proviennent de nombreux collèges notamment Maisonneuve, Bois-de-Boulogne, Édouard-Monpetit, Ahuntsic, Lionel-Groulx, Brébeuf et Vieux Montréal. Certaines facultés reçoivent une proportion plus grande d'étudiants qui ont une formation universitaire, notamment la Faculté de l'éducation permanente, le secteur des lettres de la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie. Parmi les universitaires, 66 % viennent de l'Université de Montréal (souvent passant d'un programme non contingenté à un programme contingenté). Un nombre important d'étudiants vient du secteur technique du collégial. Par ordre d'importance, il s'agit des techniques suivantes : soins infirmiers, policières, informatique, administratives, architecture, design d'intérieur et réadaptation. À l'Université de Montréal, 66 % des étudiants inscrits sont des femmes et 34 % sont des hommes. Les femmes sont majoritaires dans les programmes sauf en musique et dans le secteur des sciences de la FAS. En sciences sociales et psychologie, 83 % de femmes se retrouvent dans le secteur relié à l'intervention sociale (contingenté) et 56 % dans des programmes de sciences sociales fondamentales.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que, lorsqu'on examine le nombre des nouveaux étudiants inscrits à temps plein dans le réseau québécois, on constate que la majorité sont inscrits à l'Université de Montréal. Les données relatives au campus comprennent les étudiants des écoles affiliées puisque l'on retrouve ces secteurs dans les autres universités. L'université est en première place pour le campus (8240) et seconde si on exclut les écoles affiliées. Depuis cinq ans, les inscriptions sont en progression dans les différents programmes et plus particulièrement dans les programmes spécialisés, les mineurs et les certificats. On constate une baisse dans les majeurs probablement en raison de l'existence des baccalauréats bi-disciplinaires qui correspondraient davantage aux intérêts des étudiants. 66 % des étudiants sont inscrits à temps plein et 60 % sont inscrits dans des programmes spécialisés. La progression des inscriptions varie d'une faculté à l'autre. Il y a une augmentation importante d'étudiants dans les programmes d'échanges et en éducation permanente. Relativement à l'inscription en termes d'étudiants équivalents plein temps (30 crédits) dans le réseau des universités québécoises, le campus et l'université regroupent le plus grand nombre d'étudiants.

Relativement au cheminement de l'étudiant un an après inscription dans un programme baccalauréat, elle signale que 78,7 % des étudiants continuent à l'Université. Suivant les programmes, il existe des variations; dans les programmes de grade et les certificats, cette proportion est plus importante. L'évolution de la persévérance aux programmes après cinq ans est passée entre 1998-2002 de 77 à 80 % au niveau de la persévérance. L'institution a fait des efforts importants (notamment le programme Contact-études) pour mettre l'accent sur l'encadrement des étudiants pendant cette période. Dans la très grande majorité des facultés, la persévérance a augmenté; les quelques baisses sont attribuables à des cas particuliers.

Mme Maryse Rinfret-Raynor passe alors la parole au doyen de la Faculté des études supérieures.

M. Louis Maheu signale qu'aux cycles supérieurs, une distinction doit être faite entre les programmes courts (les DESS et les micro programmes moins de 45 crédits) au 2^e cycle et les maîtrises, même si les données ne les distinguent pas toujours. Les doctorats bien sûr sont une catégorie en soi. Si on examine les demandes d'admission (nouveaux inscrits), elles sont en croissance depuis cinq ans et ceci davantage au 2^e cycle tant pour les programmes courts que pour les maîtrises. Au doctorat, il y a eu baisse d'admission il y a quatre ou cinq années, mais plus récemment une remontée se produit. Les inscriptions totales de l'automne sont en croissance au 2^e cycle (formation de type courte), elles sont non négligeables pour les maîtrises et maintenant en hausse au niveau du doctorat. Relativement à la persévérance (qui comprend à la fois des personnes qui ont obtenu leur diplôme et d'autres qui poursuivent leurs programmes) elle est problématique dans les programmes courts, elle s'améliore constamment pour les maîtrises, mais au niveau du doctorat de sérieux problèmes de diplomation existent. Au niveau des nouveaux inscrits de 2^e cycle, les demandes sont en

croissance. De 2000 à 2004 les candidats sont passés de 1764 à 2581. Le taux de croissance (environ 40 %) est le même pour les programmes courts et pour les maîtrises, mais cette tendance varie selon les facultés (annexe 7). Au niveau du 3^e cycle, des problèmes ont été rencontrés dans les demandes d'admission. Des mesures ont été prises pour stopper cette érosion, notamment en intensifiant le programme de bourses pour les étudiants internationaux, pour les passages accélérés depuis la maîtrise et directs depuis le baccalauréat au PhD.

À l'heure actuelle, on dénombre 450 nouveaux inscrits, en comparaison avec 252 en 2000, sur 1150 demandes d'admission pour le doctorat. Au 2^e cycle, les nouveaux inscrits sont essentiellement des québécois; les canadiens constituent 2,5 % des effectifs, ceux qui ont un permis de séjour représentent un quart des demandes d'admission, mais 14 % des effectifs. Au 3^e cycle, les deux-tiers des étudiants sont québécois, les canadiens hors Québec représentent environ 6 % des effectifs. Les titulaires d'un permis de séjour qui ont fait une demande d'admission représentaient 40 % alors qu'ils constituent 21 % des nouveaux inscrits. Des mesures devront être prises pour attirer davantage d'étudiants de cette cohorte. Au 2^e cycle, les deux-tiers des nouveaux étudiants sont des étudiantes. Au 3^e cycle elles représentent 53 % des effectifs. Dans l'ensemble des universités canadiennes, le même phénomène de la féminisation des effectifs existe. Relativement aux inscriptions totales d'automne au 2^e cycle, elles sont en croissance; cette augmentation s'explique notamment par le développement très accentué depuis quelques années des programmes courts notamment la formation continue. Le nombre d'étudiants en formation continue est passé de 880 à 1600 étudiants pendant la période du présent rectorat, soit 22 % des inscriptions totales. Ces effectifs devraient se stabiliser et demeurer à 22 ou 23 % des effectifs totaux. Les effectifs de la maîtrise ont augmenté de 20 % au cours de cette période, notamment dans les maîtrises de recherche et plus particulièrement des sciences naturelles et de la santé. Un rééquilibrage des secteurs s'établit à cet égard.

Relativement à la progression des inscriptions totales dans les facultés, les croissances les plus importantes sont dues au fort impact de la formation continue et des programmes courts (sciences de l'éducation et optométrie); globalement, de 2003-2004 à 2004-2005, l'augmentation est près de 10 %. Relativement à la part de marché, l'Université de Montréal + est l'institution la plus importante au Québec et sur le plan canadien, elle se classe 2^e après Toronto, au niveau de la maîtrise. Le réseau de l'Université du Québec compte environ 10 000 étudiants de 2^e cycle; il y a donc là un bassin local important pour nourrir les programmes de doctorat de l'Université. Relativement aux inscriptions totales au 3^e cycle, elles sont en hausse du fait que les nouvelles inscriptions augmentent et que la persévérance s'améliore lentement. En ce qui a trait à la progression des inscriptions dans les facultés au cours des deux dernières années, les inscriptions totales ont augmenté de 10,5 %; la hausse se retrouve notamment à la Faculté des arts et des sciences (28 % d'augmentation totale) et à la Faculté de médecine. Quant à sa part de marché des programmes de doctorat, l'Université de Montréal + arrive au premier rang; sans les écoles affiliées, elle se situe après McGill, mais avant Laval et ces trois institutions sont définies comme les trois universités de recherche au Québec (2000 étudiants et plus inscrits au doctorat). Au niveau canadien, l'Université de Montréal +, se situe après Toronto et UBC, mais devrait regagner le second rang qu'elle occupait précédemment. Bref, les inscriptions totales augmentent à tous les cycles.

Relativement à la persévérance, il s'agit de mesures de cohortes après quatre ans pour les maîtrises et après six ans pour le doctorat. Ainsi lorsqu'on parle de la cohorte de 1999 de la maîtrise, il faut comprendre que les étudiants étaient toujours là en 2003. Pour les maîtrises de recherche, la persévérance a augmenté et il en est de même pour la maîtrise professionnelle. La persévérance dans la formation courte diminue; il y aurait dans ce cas-ci un problème de définition. Le comité de la Faculté des études supérieures qui étudie la tendance de la formation continue au 2^e cycle compte attirer l'attention sur le fait suivant : si une personne désire de la formation continue pour seulement un cours ou deux, elle devra s'inscrire à un programme pour l'abandonner par la suite ce qui contribue à créer le phénomène constaté. En regard de la persévérance au 3^e cycle, la faculté a fait des efforts importants pour accentuer la qualité des pratiques d'encadrement; elle a augmenté substantiellement le financement des étudiants, elle a

créé un programme de bourse spécial pour la fin des études doctorales dans la 5^e année (les fonds consentis cette année ont été de 400 000 \$.) La faculté a mis à la disposition des intéressés des questionnaires de sortie de programmes dont les résultats seront bientôt transmis aux unités. La Faculté a déposé une demande de participation à un projet américain portant sur les pratiques à améliorer au niveau de la diplomation doctorale. Il s'agit d'un projet mis en place par l'Association américaine des doyens des études supérieures (Council of graduate schools). L'Université a été la seule université canadienne retenue dans ce projet de recherche intervention. Les universités partenaires sont notamment Yale, Purdue, Princeton, Cornell, etc. Le problème de la persévérance existe ailleurs, mais à l'Université il est particulièrement aigu; il s'agit donc d'accroître, avec les clientèles actuelles, des taux de diplomation qui sont difficiles à accepter. Le phénomène varie d'une discipline à l'autre; ainsi la situation est moins préoccupante en sciences bio médicales, mais elle l'est davantage en sciences naturelles, en sciences sociales et dans le domaine des lettres et humanités. Par rapport aux dix grandes universités de recherche canadiennes, l'Université occupe, en général, pour le taux de diplomation au doctorat, le dernier rang dans ces quatre grands secteurs. Les unités académiques et la faculté doivent relever ce défi majeur.

Poursuivant son exposé, M. Louis Maheu souligne qu'un an après l'entrée dans les programmes de 2^e cycle, on constate qu'environ un cinquième des effectifs a abandonné; la qualité de nos processus de traitement des demandes d'admission doit donc aussi être améliorée. La Faculté est à terminer un document qui proposera de faire passer les seuils d'admissibilité du baccalauréat de 2,7 à 3 et les seuils d'admissibilité de la maîtrise au doctorat de 2,7 à 3,3. Le phénomène est à peu près le même au doctorat. En 1999, près de 22 % des effectifs avaient quitté après un an; la situation semblait s'améliorer car en 2002, le pourcentage était de 14 %, mais depuis, il est retombé à près de 20 %. Néanmoins, cette situation révèle l'importance de mettre l'accent, entre autres, sur la qualité du traitement des demandes d'admission pour s'assurer que l'Université a déjà sélectionné des étudiants qui sont dans des conditions optimales, que l'université appuie de façon optimale et ce pour respecter de part et d'autre le contrat conclu, les uns en s'inscrivant, l'Université en offrant la formation pour mener à terme les effectifs étudiants. Par secteur, le défi est majeur en ce qui a trait à l'attrition après un an; en lettres, l'abandon est de 15 % et se chiffre à 28 % en sciences de l'éducation. La question de la persévérance et de la diplomation aux cycles supérieurs est un enjeu tout à fait majeur et ce, plus particulièrement au 3^e cycle et des efforts importants doivent être faits pour arriver à atteindre l'objectif de mener les étudiants à la diplomation. M. Louis Maheu termine en remerciant les personnes qui ont vu à la préparation des documents, soit Mmes Suzanne Fauteux, France Fontaine et M. Fernand Boucher.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la période de questions qui pourra porter tant sur l'évolution de la population étudiante que sur toute autre question.

AU-462-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-462-6

AU-462-6.1 Évolution de la population étudiante

AU-462-6.1

M. Luc Granger souligne que la vice-rectrice se réjouit que le taux de persévérance au premier cycle ait augmenté depuis quelques années. Or, il note que le taux de 2002 est à peu près le même à ce qu'il était en 1997. Aucun gain significatif n'a été réalisé et pour sa part, il ne croit pas que le taux de persévérance sera au fil du temps de beaucoup supérieur à 80 %; il y aura toujours 20 % d'étudiants qui ne sont pas dans le bon programme. Par ailleurs, il observe que l'Université, tout en étant reconnue comme une bonne université de recherche dans le monde, dispense majoritairement son enseignement à des québécois et ce, vraisemblablement pour une question de langue. En psychologie, l'Université a un des meilleurs programmes en neuro psychologie; or lorsque l'Université de Toronto veut référer des étudiants ici, ces derniers apprenant que l'enseignement est dispensé en français préfèrent opter pour une université américaine. L'Université devrait recevoir non seulement des chercheurs étrangers mais aussi des étudiants. À son avis, des efforts plus importants devraient être faits pour recruter des étudiants étrangers.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne qu'il y aura toujours un certain nombre d'étudiants qui changent de programme en cours d'étude et ceci est acceptable. Le type d'étudiants qui préoccupe est celui qui n'est pas satisfait et qui choisit d'étudier ailleurs. Depuis 1998, le taux de persévérance a remonté et on revient maintenant au taux d'alors. Il faut distinguer le taux de persévérance dans l'ensemble des programmes des taux de persévérance dans chacun des programmes; on y voit des différences très importantes tant en ce qui concerne le type de programmes que les programmes contingentés. Les facteurs qui expliquent l'abandon sont bien sûr la cote de l'étudiant à l'entrée, mais également la qualité du milieu de vie et, à cet égard, les services aux étudiants feront l'objet d'attention particulière cette année.

M. Louis Maheu souligne que si on regarde la position de l'Université aux cycles supérieurs, l'Université, en termes d'étudiants étrangers, est plus internationale que l'Université de Toronto et est égale à McGill et UBC. Par contre, si on regarde le marché nord-américain (États-Unis et Canada hors Québec), sa position est moins bonne. Vu l'importance de ce marché et des contacts entre les chercheurs au niveau des grands conseils subventionnaires, il faut s'employer à être plus agressif au niveau du recrutement en soulignant notamment le niveau des frais de scolarité (au 3^e cycle, les étudiants canadiens ne paient pas de frais différentiels alors qu'au 2^e cycle leurs frais sont établis en fonction de la moyenne canadienne). Il faut également promouvoir la souplesse de l'université au niveau de l'usage de la langue, notamment pour la rédaction des mémoires et des thèses.

M. Guy Berthiaume souligne qu'un des moyens utilisés pour faire connaître l'Université et favoriser l'augmentation du taux de recrutement des étudiants au Canada est de produire Forum en version anglaise et ainsi d'intéresser les médias canadiens aux sujets de recherche de pointe effectués dans l'institution afin qu'ils en traitent dans leurs nouvelles.

M. Stéphane Molotchnikoff trouve le rapport intéressant. Relativement à la distribution de la clientèle selon le sexe (1 garçon, 2 filles), il estime que cette proportion reflète peut-être celle de la population de Montréal et croit que des efforts de recrutement devraient être faits en région pour tenter de recruter davantage de garçons. Par ailleurs, il souligne que la crise économique du début des années 1990 a entraîné la baisse du nombre de professeurs; cette situation explique peut-être la diminution du nombre d'étudiants et son impact sur la persévérance.

Le recteur souligne, relativement à l'impact de l'économie sur les études, que la rétention est plus grande lorsque le marché du travail est moins bon. Le fait que davantage de filles que de garçons sont admises s'explique par le nombre élevé de programmes contingentés. En effet l'admission s'y fait en fonction des résultats et les filles performant mieux que les garçons.

Mme Maryse Rinfret-Raynor confirme que les programmes contingentés comptent plus de femmes que d'hommes et souligne que la composition des listes d'excellence confirme cette tendance.

AU-462-6.2 Groupes-cours

AU-462-6.2

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que la directrice de son département (sciences biologiques) met de l'avant l'idée de répartir les grands groupes d'étudiants en deux ce qui, en augmentant les charges de cours, permettrait l'engagement de répétiteurs et de démonstrateurs et par conséquent aiderait le financement des étudiants et contribuerait à la persévérance.

M. Joseph Hubert souligne que les départements ont le choix; ils peuvent soit confier la tâche d'enseignement à des chargés de cours, soit opter pour toute autre formule.

AU-462-6.3 Site WEB

AU-462-6.3

M. Samir Saul signale que le site « Mon portail » est ouvert depuis la fin novembre. Or ce site contient beaucoup d'informations personnelles confidentielles (congés de maladie, absences, titres académiques, etc.). Si les mesures adéquates de sécurité ne sont pas assurées, ces informations risquent d'être rendues publiques. Il demande pourquoi les professeurs et les employés n'ont pas été consultés sur cette mise en ligne d'informations privées.

M. Pierre Bordeleau souligne que le portail est un site sécurisé et n'est accessible que par les intéressés. Lors de son ouverture, on retrouvait parmi les données disponibles le numéro d'assurance sociale ainsi que la date de naissance des membres du personnel. Comme beaucoup d'employés prêtent leur ordinateur et par conséquent divulguent leur mot de passe, il a été convenu, après consultation du Bureau des affaires juridiques, de retirer telles informations. En collaboration avec le Secrétaire général, un comité ad hoc a été mis sur pied pour formuler une politique sur la question des informations disponibles sur le portail et des consultations seront menées à cet égard. Il faut comprendre que l'Université a le devoir de rendre accessible à son personnel les informations qu'elle détient à leur égard, ce qui permet à ce dernier de les corriger s'il y a lieu. Le portail constitue un des moyens pour diffuser ces informations. M. Pierre Bordeleau observe que beaucoup de renseignements personnels transitent sur l'internet. Les conseils de recherche utilisent des données des curriculum vitae pour faire des études non nominatives sur le profil des chercheurs. Il termine en réaffirmant que toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des informations qui se trouvent sur le portail.

Mme Sophie Cuvelliez se dit surprise et effarée que des informations sur des dossiers personnels soient disponibles sur internet. Quelles que soient les mesures de qui ont été prises, la sécurité demeure toujours défaillante sur internet et le site de l'Université n'est pas à l'abri de problèmes à cet égard.

Le recteur souligne qu'il n'y a plus d'organisme qui peut fonctionner sans utiliser les moyens modernes de communications. La sécurité du site est bien assurée et il faut comprendre que les données que l'on y retrouve circulent déjà sur papier. L'information est transmise aux mêmes fins qu'elle l'était dans le passé; cette communication de l'information est simplement rendue plus facile.

AU-462-6.5 Persévérance au 3^e cycle

AU-462-6.5

M. Jean McNeil souligne relativement à la persévérance au 3^e cycle qu'il est difficile de faire le lien entre le taux de persévérance, la durée des études et le taux de diplomation. Il semble que la durée des études soit ici plus longue que dans les autres universités canadiennes. Or, plus la durée des études est longue, plus le taux d'abandon est élevé et moins le taux de diplomation est élevé.

Louis Maheu indique que l'on peut retrouver sur le site Web de la Faculté des études supérieures un document de réflexion intitulé : « Objectifs stratégiques aux études supérieures : réduire l'attrition et augmenter la diplomation ». Le document a été transmis aux unités pour les sensibiliser à la question et les informer du taux de persévérance dans leurs programmes. Relativement au taux de diplomation de l'institution, pour la maîtrise et le doctorat, en regard de celui prévalant dans les universités du G-10, les comparaisons révèlent que l'Université se classe, en général, au dernier rang, pour chacun des grands secteurs disciplinaires.

AU-462-7 COMITÉ DES RÈGLEMENTS :
Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant
les étudiants

AU-462-7

Le président du Comité des règlements est invité à présenter le rapport.

M. José Woehrling signale que le Comité a été saisi d'un certain nombre de recommandations et de suggestions concernant la révision du Règlement sur le plagiat. Abordant le fonctionnement du règlement actuel, il précise que le professeur ou le jury qui constate un plagiat attribue une sanction automatique qui est la notation F par le professeur et, dans le cas d'un mémoire ou d'une thèse, le refus du mémoire ou de la thèse par le jury. Le professeur ou le jury font rapport au doyen. Dans les cas où l'infraction est découverte après que le professeur ait corrigé ou que le jury se soit prononcé, le doyen peut imposer lui-même les mêmes sanctions (notation F ou refus du mémoire ou de la thèse) ou saisir le conseil de faculté. Lorsqu'il reçoit un rapport de plagiat, ou lorsqu'il impose une sanction, le doyen doit en informer l'étudiant par écrit; celui-ci peut alors demander que le Conseil de faculté soit saisi de l'affaire. Dans tous les cas où une infraction lui est signalée, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande de l'étudiant, du professeur ou du jury concerné. Lorsque le conseil de faculté est saisi, il procède à une enquête où l'occasion est donnée à l'étudiant de se faire entendre. S'il constate qu'une infraction a été commise, le conseil de faculté peut maintenir la sanction déjà imposée (notation F ou refus du mémoire ou de la thèse) ou imposer une ou plusieurs sanctions plus sévères (exclusion du programme, suspension ou renvoi de l'Université). Il peut également imposer la reprise et la correction par l'étudiant du travail, du mémoire ou de la thèse (uniquement au 2^e ou au 3^e cycle) ce qui peut être considéré comme moins sévère que le refus pur et simple. L'étudiant peut faire réviser la décision du conseil de faculté par le Comité de révisions des décisions disciplinaires.

M. José Woehrling précise que plusieurs recommandations, propositions et suggestions ont été présentées au Comité des règlements. Relativement à la procédure, l'ombudsman a recommandé 1) qu'aucune sanction ne soit imposée à un étudiant avant qu'il ait eu la possibilité de présenter sa version des faits ou admis formellement sa culpabilité; 2) que toute dénonciation relativement à une infraction académique, en vertu du Règlement disciplinaire, soit déposée auprès du doyen de la faculté qui, sur réception de celle-ci, procède à une enquête préliminaire et informe l'étudiant et l'enseignant du résultat de celle-ci; 3) qu'à la suite de son enquête, le doyen rédige une plainte s'il estime qu'il y a matière à procéder devant l'organisme compétent ou sanctionne lui-même l'étudiant qui peut en appeler de cette décision auprès du Comité de révision des décisions disciplinaires. Quant à la direction de la Faculté de droit, elle a formulé les interrogations suivantes : ne devrait-on pas donner à l'étudiant le droit de se défendre avant plutôt qu'après l'imposition d'une sanction; est-il sage de laisser de tels pouvoirs au professeur qui peut éprouver des difficultés à maintenir toute l'objectivité requise; le rôle du professeur ne devrait-il pas être limité à celui de dénonciateur auprès du doyen; la dénonciation ne devrait-elle pas être ensuite transmise par le doyen à un comité disciplinaire facultaire (moins lourd que le conseil de faculté) devant lequel le professeur ne serait appelé à agir que comme témoin et l'étudiant appelé à se défendre.

Pour sa part, la FAECUM a fait les propositions suivantes. 1) qu'aucune sanction ne soit imposée à un étudiant avant qu'il n'ait eu la possibilité de présenter sa version des faits ou admis formellement sa culpabilité; 2) que le professeur qui identifie une infraction en vertu du règlement dénonce cette infraction au doyen et que le doyen, sur réception de celle-ci, procède à une enquête préliminaire, dont l'étudiant est informé, afin de déterminer s'il est opportun de porter une accusation contre l'étudiant; 3) qu'une accusation d'infraction portée par le doyen en vue du règlement conduise à la convocation de l'étudiant au conseil de faculté qui, après témoignage de l'étudiant, décidera de sa culpabilité ou de son acquittement; 4) que l'étudiant, lors de sa comparution au conseil de faculté et dans l'ensemble de ses démarches, puisse être accompagné de la personne de son choix. Enfin, des propositions à l'effet de raccourcir les délais de traitement des affaires de plagiat ont été faites.

Relativement aux sanctions, l'ombudsman recommande que l'éventail des sanctions possibles, en vertu du Règlement disciplinaire, soit revu afin de pouvoir mieux rendre compte du degré de gravité de l'offense et des diverses circonstances du dossier. La FAECUM va dans le même sens en proposant que le règlement soit revu afin de prévoir une échelle de sanctions en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances du dossier. Par ailleurs, le secrétaire général souligne des cas dans lesquels la sanction usuelle (notation F) peut avoir un impact plutôt léger (alors que dans d'autres circonstances, la même sanction entraîne des conséquences plus sérieuses). Le document

de contexte rédigé par le Secrétariat général énonce les éléments suivants. La valeur de la sanction usuelle prévue au règlement varie selon la situation, pouvant être considérée ou non comme suffisante selon le cas. L'attribution de la note F à l'examen ou au travail peut constituer une sanction plutôt légère particulièrement lorsque l'examen ou le travail visé compte pour une portion limitée de la note de cours. L'étudiant peut alors réussir le cours, souvent sans conséquence pour la poursuite de sa formation. Dans les cas où l'examen ou le travail représente une portion substantielle de la note de cours, la note F peut signifier l'échec au cours. Les conséquences d'un tel échec peuvent varier. Dans les facultés où il existe un droit de reprise, l'étudiant peut s'y présenter et s'il réussit, poursuivre sa formation, étant alors dans la même situation qu'un étudiant qui n'aurait pas plagié et qui aurait eu un échec à un examen. S'il n'existe pas de droit de reprise, l'étudiant doit reprendre le cours, ce qui constitue une sanction plus significative. En conséquence, il y aurait lieu d'introduire au règlement une plus grande flexibilité au niveau des sanctions prévues, permettant au conseil d'imposer une sanction juste et raisonnable.

M. José Woehrling indique que le Comité des règlements a redéfini les infractions de façon plus précise. Relativement aux sanctions, il en a élargi l'éventail et a précisé la nature des sanctions. Les sanctions plus légères qui ont été ajoutées permettent de tenir compte des circonstances suivantes. La réprimande est désormais la sanction la moins grave. S'ajoute la reprise du travail pour lequel il y a eu infraction (dans le règlement actuel, cette possibilité n'existe que pour les étudiants de 2^e ou de 3^e cycle) ainsi que l'obligation de réussir un ou des cours additionnels. En regard de la procédure, le Comité des règlements propose les éléments suivants. Dans le cas d'un examen en salle, la personne chargée de la surveillance qui a des motifs de croire qu'il y a plagiat droit dresser un constat et faire rapport au doyen (cette hypothèse n'est pas prévue dans le règlement actuel). Dans les autres cas (correction d'un travail remis par l'étudiant), le professeur qui a des soupçons de plagiat suspend l'évaluation et donne l'occasion à l'étudiant de s'expliquer. Si les explications satisfont le professeur, le processus prend fin. Dans un tel cas, il ne s'agit pas d'un plagiat, mais d'une mauvaise compréhension des instructions ou des règles de méthodologie. L'intervention du professeur reste donc dans le domaine pédagogique (par opposition à une intervention disciplinaire). Si les explications ne sont pas satisfaisantes ou si l'étudiant ne peut être rejoint, le professeur envoie un rapport au doyen (le professeur n'impose donc plus de sanctions lui-même). Sur réception du rapport du professeur (ou du surveillant d'examen dans le cas d'un examen en salle) le doyen ou son représentant doit en aviser l'étudiant par écrit dans les 15 jours et l'invite à présenter ses observations dans un délai raisonnable ne dépassant pas 30 jours.

À ce stade, deux situations peuvent se présenter. L'étudiant admet avoir commis l'infraction. Le doyen (ou son représentant) peut imposer une des sanctions suivantes; réprimande, reprise du travail, notation F (avec ou sans retrait du droit de reprise et avec ou sans obligation de reprendre le cours), obligation de réussir un ou des cours additionnels. Le doyen ne peut cependant pas imposer les sanctions plus sévères prévues au règlement. Il peut également saisir le conseil de faculté, mais il doit le faire si le professeur ou le jury le demande. Si l'étudiant ne reconnaît pas avoir commis l'infraction, le doyen n'impose pas de sanctions, mais saisit le conseil de faculté. M. José Woehrling fait valoir qu'il est très probable qu'un étudiant qui n'admet pas sa culpabilité saisira de toute façon le conseil de faculté (autant prévoir y aller tout de suite et sauter l'étape d'une imposition de sanction par le doyen lui-même). Lorsqu'il est saisi, le conseil de faculté ou un comité de celui-ci procède à une enquête où l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; il peut se faire accompagner d'une personne de son choix qui n'a pas droit de parole. Le conseil de faculté ou le comité qu'il a formé peut imposer une ou plusieurs des sanctions prévues au règlement; il a la liberté de choisir parmi toutes les sanctions disponibles en vertu du règlement. L'étudiant peut porter la décision du conseil de faculté (ou du comité) devant le Comité de révision des décisions disciplinaires. M. José Woehrling termine en faisant valoir que le Comité des règlements suggère que le règlement soit assorti d'un guide d'accompagnement fondé sur le bon sens.

Le secrétaire général souligne que lorsque cette présentation a été faite aux doyens, il a été convenu qu'il serait opportun vu les recommandations de certaines

facultés de modifier certains éléments de la proposition et vu la nature pédagogique du règlement, que l'Assemblée ait une discussion générale sur le rapport et que par la suite, le règlement revu par le Comité des règlements, soit référé à la Commission des études pour avis et ramené à l'Assemblée en prévision de son adoption.

Mme Maryse Rinfret-Raynor observe que le règlement est une façon de composer avec la fraude et le plagiat. Une autre approche, celle de la sensibilisation à cette problématique est aussi opportune. Un comité sera donc créé à cette fin de façon à sensibiliser les étudiants aux conséquences d'un délit de fraude ou de plagiat.

En réponse à une question de M. Jean-Guy Nadeau qui demande ce que signifie l'expression « explications satisfaisantes » utilisée à l'article 3.3, M. José Woehrling dit que cette expression signifie que les explications de l'étudiant démontreraient, à la satisfaction du professeur, qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension des instructions ou des règles de méthodologie. L'intervention du professeur reste donc dans le domaine pédagogique, par opposition à une intervention disciplinaire. Le guide qui accompagnera le règlement sera assorti d'exemples, de directives d'application.

Mme Anne Charbonneau souligne que la problématique doit tenir compte des nouvelles formes de communication comme l'ordinateur portatif et le téléphone cellulaire. À son avis, le guide devra prévoir leur modalité d'utilisation.

M. Jean McNeil demande, dans l'hypothèse où un étudiant remet un travail sans fournir de référence, s'il peut retourner le travail à l'étudiant en lui demandant de le corriger.

M. José Woehrling souligne que si le professeur arrive à la conclusion qu'il y a eu plagiat, il doit faire rapport au doyen.

M. Stéphane Molotchnikoff se réjouit que le professeur n'ait plus à imposer de sanctions lui-même. Souvent, les professeurs ne se sentant pas accompagner dans leurs démarches et ne voulant pas s'engager dans une longue procédure préfèrent mettre une note faible.

M. José Woehrling observe que le règlement actuel prévoit que si le professeur constate un plagiat, il attribue la note F et fait rapport au doyen. Si le professeur n'est pas entièrement convaincu du plagiat, il peut être porté à attribuer une note faible, mais il faut comprendre que, dans ce cas, le règlement n'est pas respecté. En tout état de cause, la proposition est de ne plus faire en sorte que le professeur impose lui-même des sanctions. Le Comité a voulu faire un règlement simple pour éviter des situations de contournement. Le règlement de l'Université Laval est plus complexe et les intéressés hésitent à le mettre en application.

En réponse à une question d'un membre qui demande si l'objectif est d'éviter le plagiat ou éviter de trop punir, Mme Maryse Rinfret-Raynor observe que le principe sous-jacent à l'application du règlement est une question d'équité envers les étudiants qui ne trichent pas. Le secrétaire général ajoute qu'il en va de la valeur des diplômes.

M. Olivier Sylvestre se réjouit que le Comité des règlements ait tenu compte des recommandations de la FAECUM dans la modification du règlement. Il souhaite que le règlement soit adopté le plus rapidement possible afin que son texte puisse être intégré au guide remis à l'étudiant en début d'année. Par ailleurs, il se dit favorable à la campagne de sensibilisation annoncée par la vice-rectrice et souhaite que les étudiants soient associés au comité qui aura tel mandat. Enfin, il demande qui sera le représentant du doyen, ce à quoi M. José Woehrling répond qu'il s'agira d'un représentant du décanat.

Mme Irène Cinq-Mars souligne qu'une dimension culturelle vient teinter la définition du plagiat. Cette définition tient à la perception de l'étudiant quant à ce qui

est du plagiat et ce qui ne l'est pas. Une remarque comme « chez nous, ce n'est pas plagié que de faire cela » est souvent entendue.

M. José Woehrling indique que le guide d'accompagnement du règlement devra traiter de cette dimension de la question. L'Université McGill a illustré son guide avec des mises en situation. Mme Irène Cinq-Mars réaffirme l'importance d'un guide d'accompagnement illustré de cas.

M. Bernard Lanctôt souligne que l'attribution de note ne doit pas servir à autre chose qu'à une évaluation pédagogique au risque sinon de dénaturer le processus; le professeur pose un jugement et engage sa responsabilité.

En réponse à un commentaire de Mme Louise Allaire qui s'interroge sur le sens de l'article 1.1.e) : « tout acte ou omission en vue de commettre ces actes », M. José Woehrling indique qu'il s'agirait par exemple de la prise de connaissance d'une copie d'examen égarée. En tout état de cause, le Comité est à réfléchir à l'opportunité de conserver cet alinéa.

M. Laval Rioux souligne que l'étudiant qui entre à l'Université est moins sensibilisé à la réglementation universitaire. Il trouverait opportun que si un nouvel étudiant se rend coupable de plagiat pour une première fois qu'un avertissement lui soit donné et qu'il soit alors mis en probation. Pour sa part, M. Jean McNeil estime que la gradation des sanctions constitue l'élément majeur du règlement.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. José Woehrling prend note de la suggestion de M. Laval Rioux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée convient de référer, pour avis à la Commission des études, le Règlement sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

AU-462-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-462-8

La séance est levée à 17 heures.

Adopté le 4 avril 2005, délibération AU-464-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance